



Ville de

CORMONTREUIL

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 30 novembre 2021

2021-10-1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2021

Il vous est proposé d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2021.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	24	22	-	2	-

2021-10-2 – Construction d'un local communal aux Montépillois – approbation du projet et demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental

Il vous est proposé de donner votre accord pour la construction d'un local communal dans le quartier dit « des Montépillois » et d'adopter le plan de financement de cette opération, soit 72 000 € à la charge du Conseil Départemental, 108 000 € à la charge de la Communauté Urbaine du Grand Reims, 72 000 € à la charge de l'Etat par le biais de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et 108 000 € à la charge de la commune, pour un coût total de 360 000,00 €.

Il vous est également proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	24	19	5	-	-

2021-10-3 – Construction d'un local communal aux Montépillois – Demande d'une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims au titre du dispositif de fonds de soutien aux investissements communaux

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la construction d'un local communal dans le quartier dit « des Montépillois » et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	24	19	5	-	-

**2021-10-4 – Réhabilitation de l’ancien lavoir et du moulin - Demande de subvention
auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims
au titre du dispositif de fonds de soutien aux investissements communaux**

Il vous est proposé d’autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la réhabilitation de l’ancien lavoir et du moulin, situé rue Manoël Pinto, et à signer tous les documents afférents à cette opération.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	24	19	5	-	-

**2021-10-5 – Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux - Demande de subvention
auprès de l’Etat**

La Commune met en œuvre différents projets recevables pour l’octroi de subventions dans le cadre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux :

- Réhabilitation de l’ancien lavoir et du moulin
- Construction d’un local communal aux Montépillois.

Il convient aujourd’hui de solliciter l’Etat afin de financer en partie ces projets.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	24	19	5	-	-

**2021-10-6 – Projet Artistique Globalisé « Bande dessinée » - Demande de subvention
auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles**

La médiathèque propose de mener un Projet Artistique Globalisé (P.A.G.) autour de la bande dessinée pour l’année scolaire 2021-2022. Il vous est proposé aujourd’hui de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention (6 000,00 €) afin d’équilibrer le budget du projet (12 700,00 €), et également d’autoriser M. le Maire à signer les documents en lien avec ce projet.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	26	-	-	-

**2021-10-7 – Garantie d’emprunt PLURIAL NOVILIA – 23 Logements locatifs sociaux
dans le quartier des Montépillois – Bât D. rue Pierre Bérégovoy**

Il vous est proposé d’accorder à PLURIAL NOVILIA, emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, une garantie d’emprunt à hauteur de 100 % et pour la durée totale du prêt, pour la construction de 23 Logements Locatifs Sociaux (LLS) dans le quartier nouveau des Montépillois (rue Pierre Bérégovoy) le montant total de la garantie d’emprunt étant de 2 524 947,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	5	-	-

**2021-10-8 – Garantie d'emprunt PLURIAL NOVILIA – 12 Logements individuels Prêts sociaux
location accession (PSLA) « Les Jardins De Diane » – rue Mère Teresa**

Il vous est proposé d'accorder à PLURIAL NOVILIA, emprunteur auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % et pour la durée totale du prêt, pour la construction de 12 logements individuels dans le quartier nouveau des Montépillois (rue Mère Teresa), le montant total de la garantie d'emprunt étant de 2 430 608,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	5	-	-

**2021-10-9 – Garantie d'emprunt MCCA – 20 Logements individuels en Prêts sociaux
location accession (PSLA) « l'orée du parc » – rue Madeleine Bres**

Il vous est proposé d'accorder à MCCA, emprunteur auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % et pour la durée totale du prêt, pour la construction de 20 logements individuels dans le quartier nouveau des Montépillois (rue Madeleine Brès), le montant total de la garantie d'emprunt étant de 3 888 971,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	5	-	-

**2021-10-10 – Garantie d'emprunt MCCA – 30 Logements collectifs en Prêts sociaux
location accession (PSLA) « Terra Flora » – rue Paul Gauguin**

Il vous est proposé d'accorder à MCCA, emprunteur auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % et pour la durée totale du prêt, pour la construction de 30 logements collectifs rue Paul Gauguin, le montant total de la garantie d'emprunt étant de 3 816 925,00 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	5	-	-

2021-10-11 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et créances éteintes

Compte tenu que certaines dépenses ne pourront jamais être recouvrées et qu'il convient, à ce titre de régulariser la comptabilité communale, comme demandé par le comptable public de la commune par courrier explicatif du 16/11/2021, il vous est proposé :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes suivants

Exercice	N° des titres	Montant
2012	T-1598 / T-1856	2 410,35 €
2013	T-2234 / T-1008	1 739,62 €
2015	T-122 / T-379 / T-55 / T-857	1 681,88 €
2016	T-575 / T-62	1 222,16 €
2017	T-491 / T-476	24,22 €
2018	T-156 / T-218 / T-288 / T-318	2 183,20 €
Créances admises en non-valeur - Créances irrécouvrables		9 261,43 €

- d'admettre en créances éteintes, pour motif d'effacement de dette prononcé par jugement, les titres de recettes suivant :

Exercice	N° de pièce	Montant
2015	T-186 / T-318	467,42 €
2020	T-609 / T-723	44,66 €
2021	T-2 / T-103 / T-451	748,52 €
Créances admises en non-valeur - Créances éteintes		1 260,60 €

- d'accepter la réduction de recettes correspondantes qui s'élève à **10 522,03 euros**.
- d'inscrire le montant de **9 261,43 €** au compte 6541 "**pertes sur créances irrécouvrables**" au budget de l'exercice en cours de la commune sachant que ces recettes pourraient néanmoins faire l'objet d'un recouvrement ultérieur comptabilisé au chapitre 77 "produits exceptionnels"
- d'inscrire le montant de **1 260,60 €** au compte 6542 "**créances éteintes**", qui ne peut faire l'objet d'un recouvrement ultérieur.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-

2021-10-12 – Constitution d'une provision pour restes à recouvrer sur compte de tiers

Le comptable public de la commune a informé la collectivité qu'il est obligatoire de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité des créances dont le recouvrement est compromis malgré ses diligences. Considérant les informations communiquées sur l'état des restes à recouvrer et ses difficultés de recouvrement démontrant qu'il subsiste depuis plusieurs années (de 2010 à 2019) dans les comptes de la collectivité, des restes à recouvrer concernant la taxe locale de publicité et des enseignes extérieures (TLPE), la restauration scolaire et les centres de loisirs, il vous est proposé :

- de constituer une provision pour dépréciation des actifs circulants au compte 6817 pour les créances douteuses en appliquant 15 % aux créances à recouvrer :

ANNEE	RESTE A RECOUVRER (comptes de classe 4 se finissant par 6)
2010	112,50 €
2011	342,00 €
2013	61,75 €
2015	1 022,22 €
2016	718,72 €
2017	94,81 €
2018	8 750,91 €
2019	5 465,53 €
TOTAL	16 568,44 €
% provision	15%
Montant provision obligatoire (arrondi à la centaine)	2 500,00 €

- d'opter pour le régime budgétaire (opérations d'ordre) et d'inscrire au budget 2021 le montant de 2 500 € au compte 6817 (Ch. 042) pour la dépense en fonctionnement et au compte 4912 (Ch. 040) pour la recette en investissement.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	-	5	-

2021-10-13 – Avenant à la convention de mise à disposition de moyens et de biens, occupation de bien immobilier entre la ville de Cormontreuil et son CCAS

Considérant la politique sociale qu'entend mener la commune afin de maîtriser l'évolution du prix de journée des résidents,

Considérant d'une part que l'EHPAD « Résidence du Bord de Vesle » doit faire face à des déficits conjoncturels principalement liés à la crise sanitaire et à la baisse du nombre de résidents, et d'autre part qu'à partir de 2022 et pendant toute la phase des travaux de restructuration et d'extension de la résidence, à savoir les années 2022, 2023 et 2024, l'EHPAD ne pourra pas accueillir plus de 50 résidents (au lieu de 67) ce qui contribuera à augmenter ledit déficit,

Il vous est proposé de modifier par avenant l'article 4-2-1 de la convention de mise à disposition de moyens et de biens, occupation de bien immobilier conclue entre la ville de Cormontreuil et son CCAS en précisant que durant toute la phase desdits travaux de restructuration et d'extension de la résidence, l'EHPAD « Résidence du Bord de Vesle » ne versera aucune redevance d'occupation à la commune de Cormontreuil.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	3	2	-

2021-10-14 – Budget Principal Mairie – Modification budgétaire 2021 n°1

Afin de prendre en compte la répartition réelle des crédits, il convient de modifier certaines inscriptions effectuées au budget primitif 2021 du budget principal de la commune. Il vous est proposé d'inscrire :

- une avance, au budget annexe, d'un montant de 490 000,00 € sur le compte 276341.
- la décision modificative sera équilibrée par l'annulation de l'inscription imputée sur l'opération d'investissement « EHPAD » du même montant.
- les admissions en non-valeur à hauteur de 10 600 € aux comptes 6541 et 6542. Cette dépense sera ponctionnée des dépenses imprévues.
- une provision obligation pour créances douteuses d'un montant de 2 500 € au compte 6817 (Ch. 042) pour la dépense en fonctionnement et au compte 4912 (Ch. 040) pour la recette en investissement.
- des opérations d'ordres (au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au chapitre 041 en recettes d'investissement) intégrant les frais d'étude et d'annonce dans les immobilisations à hauteur de 400 000 € (écritures comptables concernant l'EHPAD permettant la récupération de T.V.A.).

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	5	-	-

2021-10-15 – Budget Annexe Bord de Vesle – Modification budgétaire 2021 n°1

Afin de prendre en compte la répartition réelle des crédits, il convient de modifier certaines inscriptions effectuées au budget primitif 2021 du budget annexe Bord de Vesle.

Il vous est proposé d'inscrire une avance, venant du budget principal, d'un montant de 490 000 € sur le compte 168741.

La décision modificative sera équilibrée par une baisse de l'emprunt du même montant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	26	21	3	2	-